

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du jeudi 24 octobre 2024

Délibération N° DE_2024_060

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 19/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (SALMIECH).

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (SALMIECH), Monsieur Robert BOS (SALMIECH), Madame Cécile SAVY (SALMIECH), Monsieur Gilles SEGURET (SALMIECH), Monsieur Pierre CARCENAC (SALMIECH), Monsieur Simon FOURNIER (SALMIECH), Madame Muriel LAPIERRE (SALMIECH), Madame Marie-Reine RIVIERE (SALMIECH), Monsieur Alain VERNHES (SALMIECH), Monsieur Nathan CARCENAC (SALMIECH), Monsieur Adrien COLOMB (SALMIECH), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (SALMIECH), Monsieur Thierry PALAZETTI (SALMIECH)

Représentés : Monsieur René CLUZEL (SALMIECH) représenté par Monsieur Robert BOS (SALMIECH), Monsieur Patrick PENNEC (SALMIECH) représenté par Madame Muriel LAPIERRE (SALMIECH)

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC (SALMIECH) est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Création Emploi Permanent : Adjoint Territorial du Patrimoine

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Date de transmission de l'acte: 31/10/2024

Date de réception de l'AR: 31/10/2024

012-211202551-DE_2024_060-DE

A G E D I

me FAKIR Saïda employée à mi-temps au secrétariat

DE_2024_060

de Mairie il est nécessaire compte tenu de la charge de travail de procéder à un nouveau recrutement pour pallier au manque au niveau du secrétariat et poursuivre d'autre part l'action culturelle en cours.

Le Maire propose à l'assemblée :

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 7 décembre 2024, un emploi permanent de Chargé(e) d'Accueil et de Développement Culturel relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint **territorial du patrimoine-ATP** à temps complet. Le candidat devra justifier d'un niveau d'étude Master et d'une expérience professionnelle dans ces deux domaines.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	DATE CRÉATION
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur	B	1	Poste à 35h	01/09/2019
Adjoint adm principal 1ère Classe	C	0	poste à 35h	01/09/2021
Adjoint administratif	C	0	poste à 16h	01/01/2023
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Tech principal 1ère Classe	C	2	postes à 35h	01/01/2023
FILIERE PATRIMOINE				
Adjoint du Patrimoine	C	1	Poste à 35H	07/12/2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT (SALMIECH)
Président de séance



Monsieur Nathan CARCENAC
(SALMIECH)
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 31/10/2024

Date de reception de l'AR: 31/10/2024

012-211202551-DE_2024_060-DE

A G E D I

DE_2024_060